

Procès-verbal

Le lundi 04 novembre 2024 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de Yves MONIN.

Secrétaire de la séance : Sophie DUHEN

Présents : Yves MONIN, Joël FARCY, Anne BECHET, Hubert LEVE, Jocelyne MARTIN, Maryse CAGNARD, Pierre BUTEUX, Marie-Laure SAVREUX, Christian DAMAGNEZ, Sophie DUHEN, Daniel BALAVOINE, Valérie LECOMTE, Laurence JOSSE

Représentés :

Absents et excusés : Laurent NIVELLE, Laurence BALESSENT

Ordre du jour :

- Décision à prendre concernant la réglementation sur la circulation de la D925

Délibérations du conseil :

DECISION CONCERNANT LA SUPPRESSION DES STOPS ET LA MISE EN PLACE DE PRIORITE A DROITE (N° DE_2024_053)

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement sécuritaire de la RD 925 comprenant la suppression des stops et la mise en place de priorité à droite sur l'ensemble des carrefours situés en zone 30 dans la traversée de Saint-Riquier (Sauf le carrefour avec la RD 32 en venant de Crécy transformé en stop)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare défavorable au projet proposé par le Département.

Délibération : rejetée

Questions diverses :

Madame Savreux demande l'endroit exact où vont se situer les arceaux vélos ?

Monsieur Monin répond qu'ils seront installés sur la place.

Madame Cagnard informe que des personnes habitant les logements AMSOM rue Saint-Jean demandent la date des travaux...

Monsieur Monin indique que l'AMSOM commencera les travaux début janvier 2025 pour l'isolation et le changement des portes.

Et en ce qui concerne les nouveaux logements à la résidence Becquestoile, nous attendons l'accord de l'ABF.

Madame Lecomte demande si un accès de stationnement est prévu pour le City stade ?

Monsieur Monin informe c'est un aménagement plein air, Il n'y aura de pas de stationnement prévu à l'endroit même, mais le parking des Doves se situe à côté du City Stade.

Madame Lecomte souhaite savoir si des voies vont être créées pour la mobilité douce ?

Monsieur Monin répond que des circuits sont prévus par : la route RD32, rue du noth / rue de Friaucourt, le sentier, rue habingue / rue impériale.

Madame Lecomte réplique en citant l'article L.228.2 du code de l'environnement, les travaux de réfection de route doivent prévoir un aménagement obligatoire d'une zone cyclable.

Monsieur Monin nous avons bien pris connaissance de cet article, mais la route RD 925 n'a pas la largeur possible pour y effectuer cette piste cyclable.

Vu de l'intensité de la circulation, la Sous-préfète a refusé cet aménagement.

Monsieur Farcy intervient en insistant que 4 possibilités de chemin ont été proposées comme l'a précisé Monsieur Monin juste avant.

Madame Martin affirme que nous avons de la chance d'avoir la Traverse pour rejoindre Abbeville.

Monsieur Monin fait part que les toilettes publiques de la Mairie ont été saccagées.

Madame Lecomte précise que l'école remercie la Mairie pour les travaux (grillage.)

Monsieur Monin confirme que la dalle a été coulée pendant les vacances.

Monsieur Damagnez réplique en demandant si le directeur ne pourrait pas demander aux élèves de ramasser les papiers devant l'école

Madame Savreux fait part que des personnes âgées l'ont interpellée car les intervenants du Centre Culturel se garent sur le parvis de l'Abbatiale lors de leur réunion.

Monsieur Monin demande à Madame Martin, d'informer Monsieur Victorien Georges de préciser que le parking des Douves est à leur disposition et de ne plus se garer sur la place.

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de question supplémentaire, la séance est levée à 18h48.

